



académie
Aix-Marseille **E**

Pôle Examens et Concours CFG-CGL-CIRPE

DSDEN84/16-691-15 du 04/01/2016

INSCRIPTION AU CERTIFICAT DE FORMATION GENERALE - SESSION 2016

Destinataires : Mesdames et Messieurs les chefs d'établissements publics et privés sous contrat

Dossier suivi par : M. CHAUVEAU - Tel : 04 90 27 76 59

Je vous prie de trouver ci-après une note de service concernant l'inscription au CFG session 2016.

*Signataire : Dominique BECK, Directeur académique des services de l'éducation nationale de
Vaucluse*

Avignon, le 17 décembre 2015

Le directeur académique des services
de l'éducation nationale de Vaucluse

à

Mesdames et messieurs les chefs
d'établissements publics et privés sous
contrat

Pôle académique du CFG

Pôle des examens et
concours

Dossier suivi par
J. Chauveau
Téléphone
04 90 27 76 59
Fax
04 90 27 76 47
Mél.
ce.polecfg
@ac-aix-marseille.fr

49 rue Thiers
84077 Avignon

Horaires d'ouverture :
8h30 – 12h
13h30 – 16h30

Accès personnes à
mobilité réduite :
26 rue Notre Dame
des 7 douleurs

Objet : inscription au Certificat de Formation Générale – Session 2016 - 06 réservée aux candidats scolaires.

Références : décret n° 2010-784 du 08/07/2010 (JO du 11/07/2010 ; BO n° 29 du 22/07/2010)
Articles D. 332-23 à D. 332-29 du code de l'éducation
arrêté du 08/07/2010 (JO du 11/07/2010 ; BO n° 29 du 22/07/2010)
circulaire n° 2010-109 du 22/07/2010 (BO n° 30 du 26/08/2010).

A la rentrée scolaire, la DSDEN de Vaucluse s'est vu confier l'organisation du certificat de formation générale pour l'académie d'Aix-Marseille.

A cette occasion, j'ai décidé de mettre en place deux sessions d'examen : une réservée aux candidats scolaires et une autre réservée aux candidats individuels ou isolés.

Cette note de service a pour objet de préciser les modalités d'inscription des candidats scolaires de votre établissement.

1 - Ouverture du registre des inscriptions

du lundi 4 janvier à 8h au lundi 1^{er} février 2016 à 17h

2 - Inscriptions



Peuvent se présenter à l'examen du CFG :

- Les élèves scolarisés dans l'une des sections mentionnées à l'article D332-7 du code de l'éducation (SEGPA, EREA) ;
- Les élèves effectuant leur dernière année de scolarité obligatoire ;
- Les élèves handicapés scolarisés suivant les dispositions de l'article L 112-1 du code de l'éducation ;

Les inscriptions s'effectueront via l'application CFG à l'adresse suivante :

<https://appli.ac-aix-marseille.fr/cfg/index.php>

Pour mémoire, je vous rappelle que **l'identifiant et le mot de passe** sont ceux du chef d'établissement. Si vous ne possédez pas les données pour effectuer les inscriptions, merci de bien vouloir en faire la demande auprès du pôle académique du CFG au 04 90 27 76 59 ou par courriel (ce.polecfg@ac-aix-marseille.fr)

3 - Confirmations d'inscription

Chaque établissement éditera les confirmations d'inscription et conservera tous les documents nécessaires à l'inscription.

Pour les candidats qui sont âgés de moins de 16 ans et de plus de 25 ans, seule la pièce d'identité doit être collationnée.

Les candidats qui sont âgés de plus de 16 ans et moins de 25 ans au moment de l'inscription devront fournir l'attestation de recensement ou le certificat de participation ou d'exemption à la journée d'appel à la défense ainsi que la copie de la pièce d'identité.

Au delà de 25 ans, aucun document n'est à produire si ce n'est un justificatif d'identité (carte d'identité ou titre de séjour).

Vous devrez éditer la liste des candidats inscrits par ordre alphabétique et l'adresser à la DSDEN de Vaucluse par la voie postale, 49 rue Thiers 84000 Avignon cedex 04, ou par courriel (ce.polecfg@ac-aix-marseille.fr) pour **le lundi 8 février 2016** dernier délai.

4 – Modifications et transfert de dossier administratif

Après la clôture des inscriptions, il vous appartiendra de signaler tout changement par courriel et dans les délais les plus brefs à l'adresse suivante : ce.polecfg@ac-aix-marseille.fr
Aucune modification ne pourra être effectuée au-delà du 15 février 2016

5 - Demandes d'aménagement d'épreuves

Les candidats en situation de handicap peuvent bénéficier d'aménagement pour les épreuves écrites et orales.

Pour cela les chefs d'établissements peuvent télécharger la demande d'aménagement sur le site de la DSDEN de Vaucluse ou en faire la demande par courriel à l'adresse suivante : ce.polecfg@ac-aix-marseille.fr

Je vous rappelle que conformément à la circulaire n° 2015-1051 du 25/08/2015 les demandes doivent impérativement nous être adressées pour **le lundi 8 février 2016**, dernier délai.

6- L'épreuve orale



L'épreuve se déroulera **les lundi 20 et mardi 21 juin 2016**.

Pour mémoire, l'épreuve orale prend appui sur un dossier préparé par le candidat. Elle permet d'apprécier les aptitudes du candidat à la communication orale, aux relations sociales ainsi que sa capacité à exposer son expérience personnelle et à se situer dans son environnement social ou professionnel.

7 -Transmission du dossier pour l'épreuve orale

Les candidats doivent produire un dossier support en trois exemplaires dont deux seront transmis par l'établissement d'inscription du candidat au **centre d'examen de l'épreuve orale** désigné par le pôle académique du CFG pour le **vendredi 10 juin 2016 dernier délai**.

8- Transmission des attestations de palier 2 et fiches scolaires

Les établissements d'inscription adresseront les documents agrahés pour **le 20 juin 2016** des candidats qui ne maîtrisent pas le socle commun et ce par ordre alphabétique.

Mes services se tiennent à votre disposition pour répondre à toutes vos questions et faciliter le bon déroulement de la session de juin 2016.



Dominique BECK